



PLAN LOCAL D'URBANISME

Révision n°1

Servitudes d'Utilité Publique
Liste des servitudes d'Utilité Publique

Annexe
1a

Arrêté par délibération du conseil municipal en date du : 18 janvier 2007

Approuvé par délibération du conseil municipal en date du : 20 septembre 2007



Conseil - Développement - Habitat - Urbanisme
11 rue Pargeas 10000 TROYES Tél : 03 25 73 39 10 Fax : 03 25 73 37 53
cdu.10@wanadoo.fr

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Commune : ESTERNAY

CODE	DENOMINATION	DESCRIPTION	ACTE D'INSTITUTION	SERVICE RESPONSABLE
A 1	Bois et Forêts - Servitudes relatives à la protection des bois et forêts soumis au régime forestier	Forêt domaniale des « Loges-à- Gond » d'une superficie de 328 ha 81a et 38 ca (périmètres des 500m)	Art. L 151.1 à L 151.6, L 342.2, R 151.1, R 151.3 à R 151.5 et L 311.1 du Code Forestier	Office National des Forêts Centre de Châlons 10 rue Pasteur BP 22 51470 SAINT-MEMMIE

CODE	DENOMINATION	DESCRIPTION	ACTE D'INSTITUTION	SERVICE RESPONSABLE
AC 1	Monuments historiques - Servitudes de protection des monuments historiques : - classé - inscrit	Servitude de protection concernant : - Château : porte du XVIème siècle - Façade, toitures du château et du bâtiment des communs, colombier, douves, grand portail d'entrée du domaine, près du bâtiment des communes Effets principaux : - Travaux sur l'édifice où les immeubles adossés sont soumis à autorisation. - Travaux sur les immeubles situés dans un périmètre de 500 m autour de l'édifice (à partir du bord extérieur du monument) soumis à l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France.	Lois et Décrets en vigueur <i>Classée le 5 juin 1931</i> <i>Inscrits le 8 décembre 1961</i>	Service Départemental de l'Architecture 2 rue du Cardinal de Lorraine 51081 REIMS cédex Direction Régionale des Affaires Culturelles 3 Faubourg St Antoine 51037 CHALONS cédex

CODE	DENOMINATION	DESCRIPTION	ACTE D'INSTITUTION	SERVICE RESPONSABLE
EL 7	Circulation routière - Servitudes d'alignement (<i>non reportées sur le plan des servitudes faute de pouvoir disposer de planches cadastrales</i>)	<p>Servitude attachée à l'alignement des routes nationales, départementales ou communales.</p> <p>Effets principaux :</p> <p>Servitude non confortandi sur les immeubles bâtis frappés d'alignement.</p> <p>Servitudes non aedificandi sur les immeubles non bâtis.</p> <p>* Routes départementales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - RD 48 - RD 48, boulevard Wilson - RD 46 	<p>Edit du 16.12.1607, confirmé par arrêté du Conseil du Roi du 27.02.1765.</p> <p>Loi du 16.09.1805.</p> <p>Décret 62.1245 du 20.10.1962 (RN).</p> <p>Décret du 25.10.1938 modifié par décret 61.231 du 06.03.1961 (CD).</p> <p>Décret 62.262 du 14.03.1964 modifié (voies communales).</p> <p><i>Plan approuvé le 18 novembre 1896</i></p> <p><i>Plan approuvé le 12 octobre 1883</i></p> <p><i>Plan approuvé le 18 août 1911</i></p>	<p>Direction Départementale de l'Équipement de la MARNE - Subdivision de Sézanne</p> <p>Circonscription des infrastructures et du Patrimoine Ouest</p>

CODE	DENOMINATION	DESCRIPTION	ACTE D'INSTITUTION	SERVICE RESPONSABLE
I 1 bis	Hydrocarbures liquides - Servitudes relatives à la construction et à l'exploitation de pipelines par la Société d'Economie Mixte des Transports Pétroliers	Oléoduc de Défense commune : DONGES-MELUN-METZ Effets de la servitude : cf fiche I1bis jointe ci-après.	Loi 49-1060 du 02.08.1949 modifiée par la loi 51-272 du 07.06.1951 (<i>TRAPIL</i>) Décret 50-836 du 08.07.1950 modifié par décret n° 63-82 du 04.02.1963 définissant les servitudes.	Direction Générale de l'Energie et des Matières Premières Service Spécial des Hydrocarbures 101 rue de Grenelle 75700 PARIS S.F.D.M. 47 avenue Franklin Roosevelt 77210 AVON

CODE	DENOMINATION	DESCRIPTION	ACTE D'INSTITUTION	SERVICE RESPONSABLE
14	Electricité - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques	Servitude d'ancrage, d'appui, de passage et d'élagage d'arbres relatives aux ouvrages électriques. Profitant 1) au réseau d'alimentation publique HTA et BT	Art. 12 modifié de la loi du 15.06.1906. Loi de finances du 13.07.1925 art. 298. Loi 46.628 du 08.04.1946. Décret 64.481 du 21.01.1964. Décret n° 85-1109 du 15.10.1985.	E.D.F./G.D.F. Service Champagne 2 Rue St-Charles 51095 REIMS CEDEX (ouvrages de distribution d'électricité et de gaz)

CODE	DENOMINATION	DESCRIPTION	ACTE D'INSTITUTION	SERVICE RESPONSABLE
PT 3	Télécommunications - Servitudes relatives aux réseaux de télécommunications	<p>1) Réseau urbain local Effets principaux : Appui et passage en terrains privés et établissement de supports.</p> <p>2) Au réseau interurbain Présence des câbles Effets principaux : La présence du câble entraîne en terrains privés une servitude non aedificandi de 3 m à raison de 1,50 m de part et d'autre de l'axe. Sur domaine public tous travaux doivent faire l'objet d'une demande de renseignement au Centre de Câbles des T.R.N.</p> <p>3) Au réseau national Présence des câbles souterrains</p>	<p>Conventions amiables et arrêtés préfectoraux pris en vertu des art. L 46 à L 53 et D 407 à D 413 du Code des Postes et Télécommunications.</p> <p>Conventions amiables et arrêtés préfectoraux pris en vertu des art. L 46 à L 53 et D 407 à D 413 du Code des Postes et Télécommunications.</p> <p>Conventions amiables et arrêtés préfectoraux pris en vertu des art. L 46 à L 53 et D 407 à D 413 du Code des Postes et Télécommunications.</p>	<p>Direction Régionale de France Télécom UPR/DGPR 101 rue de Louvois B.P. 2830 51058 REIMS cédex</p> <p>France TELECOM Unité d'Intervention Champagne Ardenne 101 rue de Louvois BP 2830 51058 REIMS cedex</p>

CODE	DENOMINATION	DESCRIPTION	ACTE D'INSTITUTION	SERVICE RESPONSABLE
T 1	Voies ferrées - Servitudes relatives aux chemins de fer	Servitude attachée à la voie : voie non électrifiée servant pour le frêt uniquement. Effets principaux : Interdiction ou réglementation de certains modes d'occupation du sol à proximité de la voie.	Loi du 15.07.1845 sur la police des chemins de fer. Décret du 22 Mars 1942.	S.N.C.F. Direction Régionale de Reims Pôle commercialisation 6 rue de Courcelles 51096 REIMS cedex

CODE	DENOMINATION	DESCRIPTION	ACTE D'INSTITUTION	SERVICE RESPONSABLE
T 7	Relations aériennes - Servitudes à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières (<i>couvre l'ensemble du territoire communal</i>)	Servitude attachée à la circulation aérienne. Effets principaux : Autorisation des ministres chargés de l'aviation civile et des armées pour les installations de grande hauteur - 50 m hors agglomération - 100 m en agglomération	Code de l'Aviation Civile : Art. R 244-1, D 244-1 à D 244-4. Arrêté interministériel du 25 Juillet 1990. Arrêté interministériel du	Direction de l'Aviation Civile Nord-Est Aéroport de Strasbourg-Entzheim 67960 ENTZHEIM District aéronautique Champagne-Ardenne BP 031 51450 BETHENY